

# Programme stages Automne 2021

Secteur Séjours et Initiatives des Écoles

6-11 ans



# Planning des activités

## Semaine de stage "Balade à poney" pour les 6/11 ans

- du 25 au 29 octobre 2021 24 places

- et du 2 au 5 novembre 2021 24 places

Dans les Yvelines, les enfants découvriront de grands espaces. L'activité est encadrée par des moniteurs diplômés. Au programme : préparation de l'animal et balade à poney. Le repas froid du midi et le goûter sont compris. L'enfant devra porter des chaussures fermées, une veste et un pantalon.

### Informations pratiques :

Chaque journée de stage, rendez-vous à : 8h devant l'école élémentaire Paul-Éluard (rue de Burnley), Arrivée prévue à 9h30. Départ vers 17h des Yvelines, retour prévu à 18h devant l'école Paul-Éluard.

### \* INSCRIPTION OBLIGATOIRE \*

#### Documents à fournir à l'inscription pour les 6-11 ans :

- fiche sanitaire avec photo d'identité récente
- attestation sécurité sociale en cours de validité
- copie des vaccinations à jour

### Tarifs :

#### Application du tarif journalier en centre de loisirs

Quotient familial	Tarif journalier
1 à 336	2,13 €
137 à 196	3,29 €
197 à 256	4,52 €
257 à 299	5,01 €
300 à 342	5,32 €
343 à 402	5,90 €
403 à 467	6,77 €
468 à 534	7,52 €
535 à 599	8,39 €
600 à 662	9,19 €
663 à 725	9,97 €
726 à 803	10,84 €
804 à 1000	11,32€
1001 à 2000	11,75€
+ 2000	12,17 €
Tarif hors commune	13,43 €

# Informations aux parents

Cet automne, le secteur Séjours et Initiatives des Écoles propose des stages pour les enfants de 6/11 ans, en complément du séjour à la Croix-Valmer (6/11 ans et 12/14 ans), afin de s'adapter à la situation épidémique exceptionnelle. Certaines informations sont susceptibles de changer.

Les activités se feront dans le respect du protocole sanitaire en vigueur incluant :

- L'application des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.
- Le nettoyage approfondi des locaux.
- Le respect des mesures en vigueur, pour le transport et la restauration.
- Sur les sorties, une personne chargée du suivi sanitaire désignée référente covid 19.
- La mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques.
- Des activités et des effectifs adaptés.
- La prise de température avant le départ, en cas de symptômes ou de fièvre (38°C), la personne ne doit pas prendre le départ.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 avant le départ, la collectivité devra en être informée et le départ se fera sur présentation d'un certificat médical autorisant la sortie.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 d'un enfant en sortie, les parents seront avertis et devront venir le chercher. Son départ sera organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs. L'enfant ne pourra alors être accepté sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en sortie.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 d'une personne ou d'un membre du personnel pendant la sortie, ce dernier sera placé en isolement immédiat en attente d'un avis médical. Le retour ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 après la sortie, le secteur Séjours et initiatives des écoles devra en être informé dans les plus brefs délais, afin de prendre les mesures nécessaires.

Pour plus d'information, veuillez-vous rapprocher du secteur Séjours et Initiatives des Écoles, par téléphone au 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24, ou par mail : [vacances@mairie-vitry94.fr](mailto:vacances@mairie-vitry94.fr) ou sur place : hôtel de ville, zone verte, rez-de-chaussée (uniquement sur rdv).

## DÉPART DE L'ENFANT

Le récépissé d'inscription est à remettre le jour du départ. Pour toutes les activités des 6/11 ans : prévoir un sac à dos. L'enfant devra avoir un carnet de vaccination à jour.

## RETOUR DE L'ENFANT

Pour les 6-11 ans : la présence d'un responsable légal est obligatoire. À son retour, votre enfant ne sera en aucun cas confié à un mineur (même frère et sœur). En cas d'impossibilité de déplacement, l'enfant ne sera confié à un adulte que si une décharge de responsabilité est remplie préalablement avec le secteur Séjours et Initiatives des Écoles.